

VTE TI : Volontariat Territorial en Entreprise Territoires d'Industrie

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le VTE TI permet d'accompagner les entreprises industrielles situées en Territoire d'Industrie, une aide financière est mise en place pour le recrutement d'un jeune talent sur un poste à responsabilité.

Le VTE a 2 objectifs :

- accompagner les dirigeants de PME et ETI françaises dans le recrutement de jeunes talents,
- proposer aux étudiants ou jeunes diplômés des postes à responsabilités au sein des entreprises industrielles sur tout le territoire français.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le VTE s'adresse aux PME et ETI des secteurs de l'industrie ou des services à l'industrie, implantées dans l'un des 183 territoires d'industrie, qui recrutent un jeune talent diplômé Bac + 3 minimum depuis moins de 2 ans ou en cours de diplôme Bac + 3 pour les alternants.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Exemples de missions :

- des projets technologiques de rupture,
- des projets de transformation ou de digitalisation,
- le développement de nouveaux produits ou services,
- la mise en œuvre de nouvelles méthodes de production.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les financements liés aux frais internes (rémunération) et/ou de frais externes (frais de scolarité, achat de matériel ou logiciel, etc.) directement liés à la mission qui est confiée au jeune.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention d'un montant de 4 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le processus d'obtention de l'aide VTE depuis le [Site VTE](#).

La demande est à faire au plus tard dans les 6 mois de l'embauche.

Pour toute question relative aux aides VTE, contacter l'adresse suivante : aidevte@bpifrance.fr.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://www.vte-france.fr/aide-vte-ti/>

Liens

- [Quels sont les territoires d'industrie ?](#)
- [Procéder à sa labellisation](#)
- [Déposer les offres VTE en ligne](#)